

Ce qu'il a ensuite fallu faire, ce fut de faire inspecter les édifices existants afin de savoir s'il était pratique de les rénover et d'y ajouter, ou de les démolir et de construire un nouvel immeuble.

Nous avons alors décidé que, puisque l'entreprise avait pour but de faire connaître le Canada, nous devons faire un travail parfait et construire un édifice entièrement nouveau, qui fasse honneur au Canada et lui soit une bonne réclame.

*M. Walker:*

D. Avez-vous fait cela en votre qualité de simple citoyen ou à titre de consul général?—R. A titre personnel. J'ai pour habitude de me lever tôt le matin, vers huit heures, et, après le déjeuner, je me promène de par les rues, et je connais cette propriété dans le détail.

D. Cependant, vous occupiez alors le poste de consul général?—R. Oui, j'ai fait un voyage à Montréal afin d'y discuter d'affaire avec quelques personnes. C'était à l'occasion du Jour de la déclaration de l'indépendance à New-York et je me trouvais en congé.

*M. Macnaughton:*

D. Si je comprends bien, vous faisiez des heures supplémentaires?—R. Non, j'étais en congé.

Il y a, semble-t-il, une question d'éclairage qui se pose; tous savent que la construction donnait sur une ligne mitoyenne, et quiconque s'est occupé de construction, soit au Canada, soit aux États-Unis, comprend bien qu'aucune fenêtre ne peut être percée dans un mur qui donne sur une ligne mitoyenne. (Voir la lettre qu'a écrite notre gérant, M. Carswell.)

Permettez que je vous lise des extraits de lettres qui nous sont parvenues d'Ottawa.

Nous nous rendons compte de l'importance que prend à l'égard du Canada une telle entreprise, non seulement à cause de sa valeur publicitaire, mais aussi parce qu'elle facilitera les initiatives canadiennes à New-York.

*M. Smith (Calgary-Sud):*

D. De quelles lettres s'agit-il?—R. J'ai ces lettres en main.

D. Pourriez-vous en donner lecture pour qu'elles soient inscrites au compte rendu?—R. Ce sont des lettres personnelles. Elles ne portaient pas l'inscription "confidentiel", mais elles ont été écrites par le premier ministre et je ne crois pas qu'elles doivent être rendues publiques. Nous y viendrons dans une minute.

L'emplacement, les dimensions et le style de l'édifice sont des points au sujet desquels il y aurait avantage à nous en remettre à vous et aux parrains de l'entreprise. Le gouvernement serait prêt à souscrire un bail à longue échéance, aux taux courants du marché, et accepterait même que le prix du loyer soit sujet à révision, disons, tous les cinq ans. Nous vous savons gré de porter à notre connaissance que les parrains de l'entreprise seraient disposés à étudier les détails de la construction avec un représentant du ministère des Travaux publics. Si cette rencontre avait lieu je suis d'avis que les discussions ne devraient porter que sur le genre de locaux dont le gouvernement pourrait avoir besoin, afin de ne pas créer l'impression que celui-ci prend, dans toute l'entreprise, un intérêt plus grand que celui qu'il est disposé à manifester.